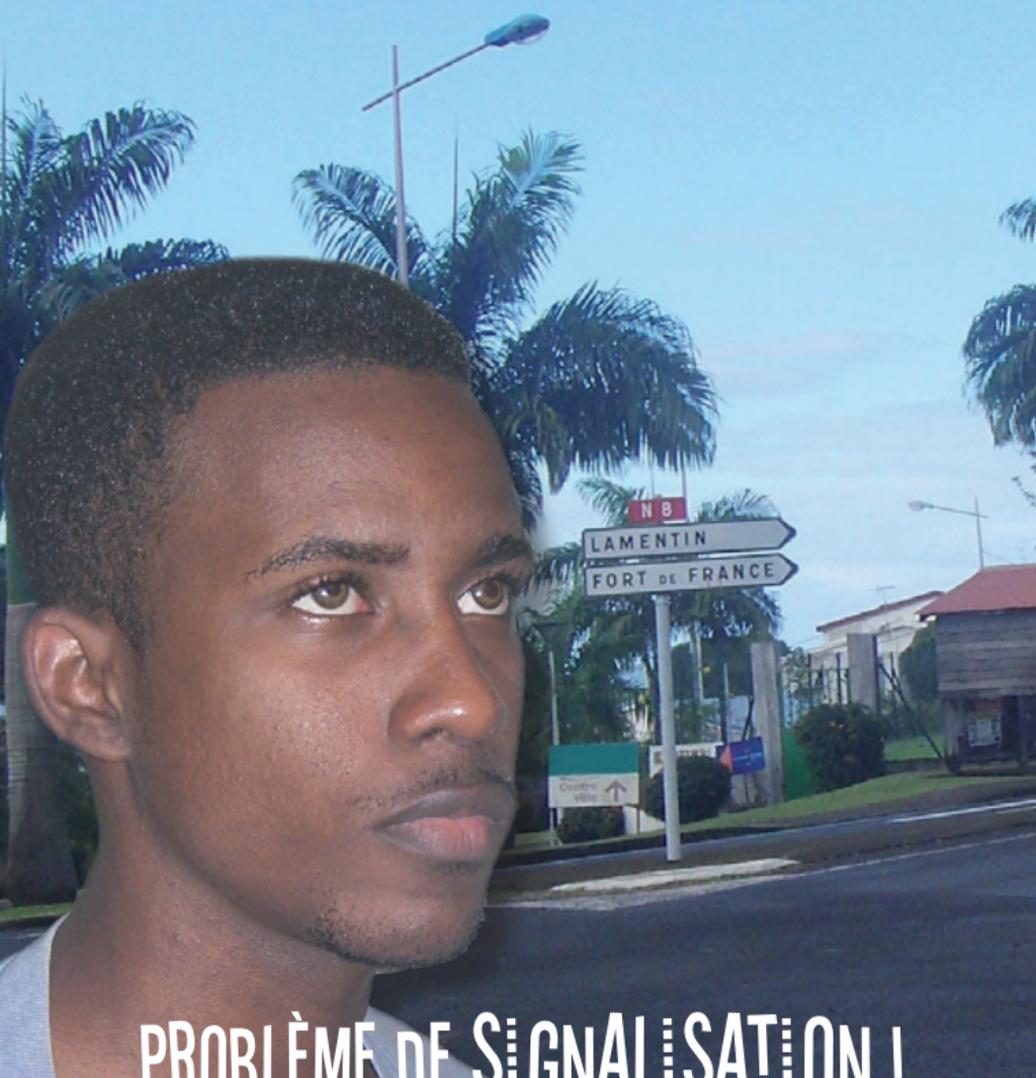


COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (C.C.U.S.R.)



PROBLÈME DE SIGNALISATION !
USAGER TU AS LA PAROLE

Sécurité routière tous responsables

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>		Observatoire Régional de la Sécurité Routière	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE			SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VOUS RENCONTREZ

un panneau peu lisible, incompréhensible ou mal positionné, un marquage au sol effacé. N'hésitez pas...

SAISISSEZ

la Commission Consultative des Usagers pour la Signalisation Routière (CCUSR).

La CCUSR est à votre écoute. Elle a pour objectif d'améliorer la pertinence de la signalisation routière pour une meilleure lisibilité de la route.

Comment la SAISIR ?

Par courrier au secrétariat de la CCUSR
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Service Transports, Mobilité, Sécurité
(STMS) – T- ESR - B.P.7212 - Pointe de Jaham
97274 SCHOELCHER CEDEX

OU

Par internet où un **formulaire** sera mis à votre disposition sur le **site internet de la DEAL**
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

**afin de signaler
toute incohérence ou inadaptation
à la sécurité routière.**

Quelle est la Procédure ?

La **CCUSR** analyse vos remarques et propose des solutions mais la mise en oeuvre relève des seuls gestionnaires de voirie.

- **Usager**
complète le formulaire par ses remarques
- **Commission**
étudie les remarques et propose des solutions
- **Gestionnaire de voirie**
analyse les solutions proposées et évalue leur faisabilité, rend compte à la commission des suites qu'il entend donner assorti éventuellement d'un calendrier de mise en oeuvre.

Pourquoi nous consulter ?

La signalisation routière est un outil incontournable de la sécurité routière, elle permet de guider l'usager et anticiper sa conduite. Une signalisation cohérente, lisible et bien adaptée renforce la sécurité routière qui est l'affaire de tous !

Comment seront traitées vos remarques ?

Les gestionnaires de voirie sont vos interlocuteurs habituels, s'agissant de la signalisation routière, une commission consultative se réunira périodiquement afin d'examiner vos remarques et suggestions et d'y apporter des solutions en liaison avec les gestionnaires.

Qui siège à cette commission ?

-  Les représentants de l'Etat
-  Les forces de l'ordre
-  Les gestionnaires de voirie
-  Les associations d'usagers de la route
-  Les professionnels de la route

Qui assure le secrétariat de la commission ?

C'est la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle reçoit vos remarques, les étudie, assure le secrétariat des commissions regroupant les différents acteurs de la route et vous informe des suites données à vos remarques. Elle est également le gestionnaire du site internet.

Rappel : les compétences de la CCUSR se limitent exclusivement aux incohérences et problèmes de signalisation routière : panneaux de signalisation, marquage au sol, règles de priorité.

Gestionnaire de voirie

LE CONSEIL RÉGIONAL



Autoroute (A1)



Routes Nationales (RN)



LE CONSEIL GÉNÉRAL



Routes Départementales (RD)

LES COMMUNES



Voies Communales (VC)

Il n'y a pas de sécurité des usagers de la route sans signalisation routière adaptée à l'infrastructure et à son environnement et comprise par les usagers :

« **la signalisation doit être respectable pour être respectée** »

Associer les usagers de la route pour mieux repérer les défauts ou incohérences de la signalisation, améliorer la compréhension et le respect de la signalisation.

Réunir les gestionnaires, les experts et les partenaires de la sécurité routière pour analyser ces défauts et proposer des solutions.



Les différentes signalisations

SIGNALISATION DE POLICE



Vitesse



Intersection où le conducteur cède la priorité à sa droite



Sens interdit



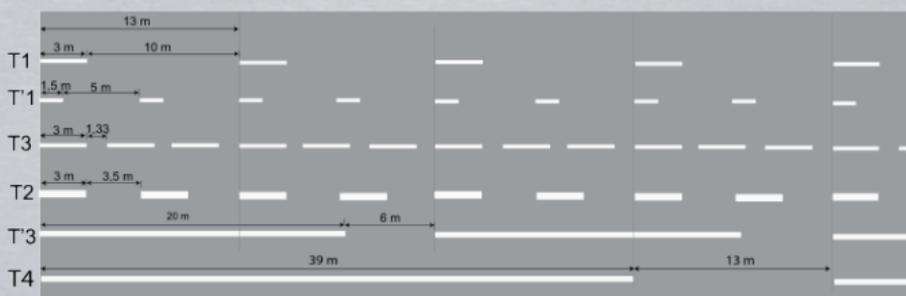
Impasse

SIGNALISATION DE DIRECTION



(continuité, lisibilité, etc.)

SIGNALISATION HORIZONTALE



(ligne continue, discontinue, etc.)

Pour en savoir plus ?
www.securite-routiere.gouv.fr

La Martinique c'est :

- 7 kms d'autoroutes
- 290 kms de routes nationales
- 630 kms de routes départementales
- 1200 kms de voies communales

*L'État s'engage
et donne la parole
aux usagers !*



**Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement**

Service Transports, Mobilité, Sécurité
Pôle Education et Sécurité Routières
Secrétariat de la CCUSR

Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher Cedex
Tél. : 0596 59 59 08 - Fax : 05 96 59 58 86

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>